

Le **lundi 9 mars 2020 à 15 h 30**, a eu lieu une séance plénière exceptionnelle du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) : **Ordre du jour : École Quatremaire Coronavirus 19 (Déf Assemblée mondiale de la santé (AMS))**

Étaient présents: La CGT : Régine, Henri. L'UNSA- FO : Marie – Hélène, Nadine. La CFDT : Gabriel. L'administration, le service DRH, Le Directeur général des service (DGS), le Conseiller de prévention, le service Agent entretien, ATSEM, Restauration. Les élus municipaux (2) **PAS de «Président» du CHSCT**, invités : **AUDE LAGARDE MAIRE et le Docteur Aoustin (Invités) . (Excusé(e)s CGT : Pascal, Kiss)**

Préalable : La CGT (CHSCT DRANCY) avait interpellé sur les mesures obligatoires que doit prendre l'employeur dans cette situation mondiale devenue locale, le mercredi 4 mars 2020 en séance plénière.

Sans réponse écrites, nous notons que certaines des consignes semblent appliqués ce lundi.

La CGT demandera des réponses à plusieurs questions : Quelles réponses préventives sur le 2 % d'agents très sensible à ce virus ? (pas de réponse le mercredi dernier)

Quand aurons nous les écrits sur la prévention suite à la séance extraordinaire du CHSCT du mercredi 4 mars 2020 ? Qui est le référent CORONAVIRUS, (Hygiène) si nous ne pouvons répondre aux agents ?

Quand est il des agents sur le site Quatremaire, et qu'elle incidence des fratries entre les enfants de Quatremaire ? Quand est-il pour les animateurs, les agents d'entretien, les Atsem, les salarié(e)s du Privé ?

Le gouvernement est passé de 5000 à 1000 personnes en rassemblement, qu'en est-il pour l'espace culturel pouvant contenir 375 + 1000 personnes et la médiathèque Georges Brassens de 3000 m2 ?

Les agents travaillant pour les élections municipales auront-ils des consignes et moyens adaptés ?



Madame la Maire introduit la séance plénière, puis donne la parole à la CFDT, puis FO-UNSA et enfin à la CGT.

Réponse sur CFDT : Les fratries, les parents ont été informé, l'ensemble des agents seront confinés comme prévus (sans jour de carence). Réponse sur UNSA : Pas de réelle réponse précise sur les agents en fragilités (Affections de longue durée (ALD)) (question CGT du mercredi 4 mars). La Maire précise que les agents travaillant à Drancy et habitants de l'Oise seront confinés. (Nous attendons les écrits)

Réponse sur CGT : Il y aura une communication intranet de l'employeur. La CGT demande pour les agents dépourvus d'ordinateur au travail une version papier des consignes. Pour le référent, la maire cite « Les chefs de service », nous doutons de l'efficacité vu la notion « santé et prévention », puis renvoi au Conseiller prévention (service dédié). Sur les services ERP à haute contenance en publics, la Maire indique que la salle des fêtes a une jauge publique de 700 à 800. Notre question sur l'Espace Culturel de 1375 usagers (techniciens non compris) nous laisse dubitatif, de même pour la Médiathèque de 3000 m2. Pour dimanche, la maire nous précise par son portable que le préfet a bien donné des consignes et que les administratifs et techniques aurons celles-ci dans les réunions préparatoires. (Nous attendons les écrits) **La CGT rappelle aux collègues, que les enfants, les adultes peuvent être porteurs sains, mais contaminant (Effet Grippe forte). Le risque actuelle, est pour les agents âgées et /ou ayant des pathologies types ALD. La CGT demande les propositions de l'employeur en prévention sur ces agents plus fragiles et les possibles adaptation de leurs conditions de travail.** (Les agents ont intérêt à déclarer leur ALD (formulaire AMELI (sous secret médical) (pas de jour de carence seulement 1 jour de carence sur 3 années si le médecin produit le lien pathologie / ALD)



Face au coronavirus, l'urgence n'est pas la retraite par points

Le développement du coronavirus génère une situation d'urgence sanitaire. Les consignes générales pour limiter la propagation du virus, prévoient notamment l'interdiction des rassemblements de plus de 1 000 personnes mais, *a priori* autorisent des manifestations. Cela va avoir un impact indéniable sur l'exercice des droits démocratiques fondamentaux : nombre de personnes vont éviter de participer dans les semaines à venir à toute initiative publique.

Dans ce contexte exceptionnel, l'urgence est bien d'endiguer le coronavirus et non pas le passage en force de la réforme des retraites par points, c'est pourquoi les organisations syndicales demandent la suspension du processus législatif.

Paris, le 9 mars 2020